



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 1er juin 2020 tenue à huis clos, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec six conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant que la ministre Danielle McCann a signé l'arrêté ministériel 2020-29 le 26 avril 2020 dont l'une des mesures ordonne ce qui suit :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

5865

2020-06-01-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5865
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5865
3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX.....	5867
3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.....	5867
3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.....	5867
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5868
4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5868
4.2 Adoption de règlement : Règlement 470-2020 « Règlement modifiant le règlement 469-2019 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 ».....	5868
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	5869
5.1 Avis de motion : Règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme ».....	5869
5.2 Acceptation d'une offre de service : Amplificateur de signal cellulaire.....	5869
5.3 Acceptation d'une proposition : Services animaliers et gestion de la vente des licences par la SPA de Québec.....	5870
6. TRANSPORT.....	5870
7. HYGIÈNE DU MILIEU.....	5871
7.1 Acceptation d'une offre de service : Dépistage des raccordements inversés.....	5871
7.2 Adoption de règlement : Règlement 471-2020 « Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre ».....	5871
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5872
9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5872
10. LOISIRS ET CULTURE.....	5872
10.1 Autorisation de signature : Protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux de l'école pour le programme vacances été.....	5872
11. CORRESPONDANCE.....	5873
12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5873
13. DIVERS.....	5873
14. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5873
15. LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5873

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-03-01 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-03-02 3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

3. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 en effectuant la modification suivante :
 - Modifier la première phrase de la résolution 2020-05-03-01 « Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 » de la façon suivante :
 - o Remplacer « de cette résolution » par « du procès-verbal du 6 avril 2020 ».
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2020-06-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 117 234,75 \$ pour le mois de mai 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-04-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption de règlement : Règlement 470-2020 « Règlement modifiant le règlement 469-2019 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 »

2020-06-04-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le 13 janvier 2020, le « Règlement 469-2019 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 » applicable pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal/de ville de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en reportant la date de paiement des taxes foncières applicable sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Alain Dion lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mai 2020 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU QUE des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

ATTENDU QUE M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter, tel que déposé, le règlement 470-2020 « Règlement modifiant le règlement 469-2019 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-06-05-01 5.1 **Avis de motion : Règlement 472-2020 « RMU-01 sur les systèmes d'alarme »**

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement sur les systèmes d'alarme.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2020-06-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-05-02 5.2 **Acceptation d'une offre de service : Amplificateur de signal cellulaire**

CONSIDÉRANT le besoin d'amplificateur de signal cellulaire ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service correspondant aux exigences de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Accepter l'offre de service d'IPC Innovation afin de fournir deux (2) amplificateurs de signal cellulaire pour un montant de 935,00 \$ plus les taxes applicables. Les accessoires nécessaires à l'installation sont en sus.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2020-06-05-02
2020-06-05-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 **Acceptation d'une proposition : Services animaliers et gestion de la vente des licences par la SPA de Québec**

2020-06-05-03

CONSIDÉRANT le projet de convention entre la Société de protection des animaux de Québec (SPA) et la municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans (MRC) pour des services animaliers répondant aux exigences de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

CONSIDÉRANT le projet de convention entre la SPA de Québec et la MRC concernant le recensement et la gestion de la vente des licences ;

CONSIDÉRANT qu'il est envisageable de générer des revenus suffisants pour la gestion animalière en majorant le tarif des licences, selon le principe d'utilisateur-payeur ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun que les conventions sur la gestion animalière soient ratifiées directement par la Municipalité plutôt que par l'intermédiaire de la MRC;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer une convention pour des services animaliers et de gestion de la vente des licences pour animaux conditionnellement à ce que le projet d'offre de service déposé soit modifié pour s'adresser directement à la Municipalité, en effectuant les adaptations nécessaires.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-05-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 **Acceptation d'une offre de service : Dépistage des raccordements inversés**

2020-06-07-01

CONSIDÉRANT le besoin de dépistage des raccordements inversés ;

CONSIDÉRANT la demande de prix acheminée à trois (3) fournisseurs pour un contrat de dépistage des raccordements inversés dans le réseau d'égout pluvial le 5 mai 2020 par courriel ;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture des documents fournis par le fournisseur Avizo Experts-Conseils inc., une erreur évidente apparaît concernant le tarif des essais aux colorants établis, où l'on devrait lire « 162 \$ » ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver l'offre de service déposé par Avizo Experts-Conseils inc. pour le dépistage des raccordements inversés dans le réseau d'égout pluvial au montant de 17 546 \$ plus les taxes applicables.
2. Affecter à la réduction de la dépense ci-dessus toute contribution ou subvention pouvant être versée à la Municipalité pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 **Adoption de règlement : Règlement 471-2020 « Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre »**

2020-06-07-02

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la qualité de l'environnement confèrent aux municipalités certains pouvoirs dans les domaines de l'environnement, des matières résiduelles, de nuisances et de la salubrité.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a délégué sa compétence sur les matières résiduelles.

ATTENDU QUE les citoyens du territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ont accès aux écocentres de la Ville de Québec.

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Alain Dion lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mai 2020 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement au dépôt du présent projet de règlement

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le règlement 471-2020 « Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre » en effectuant la correction orthographique au cinquième article du règlement. Cette correction n'affecte en rien la teneur et la portée du règlement.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-06-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Autorisation de signature : Protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux de l'école pour le programme vacances été

2020-06-10-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite utiliser les locaux de l'école St-Pierre I.O. pour le programme vacances été 2020;

CONSIDÉRANT le *Guide de relance des camps en contexte de COVID-19* a été préparé par l'Association des camps du Québec, en étroite collaboration avec l'Association du loisir municipal et le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec;

CONSIDÉRANT la *Trousse d'outils pour le secteur des camps de jour* de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT le *Guide de référence* de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à signer entre la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et la Municipalité;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la direction générale à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux de l'école pour le programme vacances été.
2. Autoriser la tenue du camp de jour pour l'été 2020, compte tenu de la mise en place des mesures de prévention appropriées dans le contexte de la COVID-19.
3. Transmettre la présente résolution à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Document déposé : 2020-06-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2020-06-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mai 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-06-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-06-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 41, M. le Maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-06-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



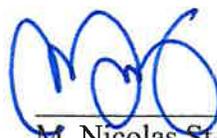
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.